

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Vendredi 4 Septembre 2020 à 11H00

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

M. Bernard COLMANT – André MACHOWCZYK - Joël WIMEZ.

❖ Appel de **FRETIN US** d'une décision de la Commission Régionale Juridique du 02/09/20 parue le 02/09/2020 relatif au match du 30/08/2020 1^{er} tour de Coupe de France.

Décision de la Commission Régionale Juridique du 02/09/2020 :

Réserves techniques de **FRETIN US** pour refus de l'arbitre à procéder au remplacement d'un joueur par un autre joueur ayant déjà participé à la rencontre.

Vu le rapport de l'arbitre et après avis de la CRA, la commission rejette les réserves comme non recevables sur la forme car non déposées au moment du remplacement.

FRETIN US – LA MADELEINE FC score 0-0 tirs au but 3-5

Droits confisqués.

La Commission,

Confirme la décision de première instance.

Joël WIMEZ
Secrétaire de Séance

Bernard COLMANT
Président de séance de la CR Appel
Juridique